

Attestation de parution du 15 juillet 2022 dans le journal La Voix de l'Ain.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'attestation de parution de votre annonce légale dans notre journal du 15 juillet 2022

Muni(e) de ce document, vous pouvez d'ores et déjà effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à votre dossier.

Dans l'espoir que vous voudrez bien nous confier vos prochaines publications,

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos très sincères salutations.

Le Service Annonces Légales 18 bis rue Lalande CS 20088-01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tél: 04 74 23 80 70



18 bis Rue Lalande – CS 20088 01003 BOURG-EN-BRESSE CEDEX Tél : 04 74 23 80 70

Mail: annonces.legales@voixdelain.fr www.voixdelain.fr

Atteste avoir reçu la présente annonce pour une parution dans le journal du 15 juillet 2022.



ATTESTATION DE PARUTION

Annonce à paraître dans le journal La Voix de l'Ain du 15 juillet 2022 sous réserve d'éventuels incidents techniques.



COMMUNE DE CHATILLON SUR CHALARONNE

Arrêté modificatif de l'arrêté municipal engageant la modification du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal n°006-2021 du 05/01/2021, le Maire de Chatillon sur Chalaronne a décidé d'engager la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Par arrêté municipal n°2022-146 du 30/06/2022, le Maire de Chatillon sur Chalaronne a décidé de modifier l'arrêté engageant la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cet arrêté municipal est affiché en mairie pendant un mois à compter du 07/07/2022. Il est consultable en Mairie et en Préfecture.

2293901



18 bis Rue Lalande – CS 20088 01003 BOURG-EN-BRESSE CEDEX Tél : 04 74 23 80 70

Mail: annonces.legales@voixdelain.fr

www.voixdelain.fr

La Voix

Pour le département de l'Aln, le tarif 2022 d'insertion des annonces légales est fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, à 0.183 € du caractère

et à un forfait spécifique selon la forme des sociétés pour les annonces de constitutions, de dissolution et liquidation ainsi que les procédures collectives.

Annonces administratives



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Identification de l'acheteur Commune de JASSANS RIOTTIER 333 rue de la Mairie

tait

tait

age,

ôté.

Si je

en

sûr.

sées

nt la

viser

. Di-

doit

sont

peur

st un

Oue

côté

oie, là

ires).

anot

Tél: 04.74.09.86.86. Courriel: mairie@jassansriottier.fr Numéro SIRET: 210 101 945 00017 Pouvoir adjudicateur : Monsieur Jean Pierre REVERCHON, Maire

2. Communication : Moyens d'accès aux documents de la consultation:

Les documents sont téléchargeables sur le profil acheteur de la Collectivité : https://lavoixdelain.fr

Renseignements complémentaires Exclusivement via la plateforme de dématérialisation : https://lavoixdelain.fr Adresse et mode de transmission des

Transmission obligatoire des documents par vole électronique sur le profill acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : https://lavoixdelain.

La signature électronique des docu-ments n'est pas exigée à ce stade. Procédure :

 Procédure de passation : marché à procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique).

- Critères de sélection des candidatures : Garanties et capacités techniques et financières - Références profession-

 Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Celles fixées dans le règlement de consulta-

- Date limite de réception des offres : Vendredi 05 août 2022 à 12 h 00

· Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale): oui

 L'acheteur exige la présentation de variantes: non

- Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation, à savoir : Prix des prestations : 100% 4. Identification du marché :

- Intitulé du marché : Aménagement du parking de la salle des fêtes

Type de marché : Travaux · Lieu principal d'exécution du marché :

Jassans-Riottier La consultation comporte des tranches : non

 Date prévisionnelle de commence-ment des travaux : 5 septembre 2022 Délai de validité des offres : 120 jours

à compter de la date limite de remise des affres.

- Marché alloti : non 6. Informations complémentaires :

Visite obligatoire : non

blication: Mercredi 13 juillet 2022

ANNONCES LÉGALES



04 74 23 80 70 - 04 74 23 80 71



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MAIRIE OYONNAX M. Michel PERRAUD - Maire 126 RUE ANATOLE FRANCE

01100 OYONNAX Tél : 04 74 77 00 06 - Fax : 04 74 77 18 60 Mèl : correspondre@aws-france.com Web : http://www.oyonnax.fr SIRET 21010283600017

Groupement de commandes : Non L'avis implique un marché public Objet : Réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse et de la toiture zinc du

Référence acheteur : 2207TEPA Type de marché : Travaux Procédure : Procédure adaptée ouverte Technique d'achat : Sans objet Lieu d'exécution :

01100 OYONNAX Description : Le contrat comporte des tranches optionnelles définies au cahier

des charges. Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée.

Les prestations sont réglées par des prix

Classification CPV: Principale: 45261420 - Travaux d'étanchéification

Forme du marché : Prestation divisée en lots: oui

Les variantes sont exigées : Non Lot N° 01 - Etanchéité Lieu d'exécution : Rue Edgar Quinet Lot N° 02 - Zinguerie Lieu d'exécution : Rue Edgar Quinet Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qua-lités et capacités du candidat : Aptitude à exercer l'activité profession-

Liste et description succincte des conditions:

 Formulaire DC1, Lettre de candida-ture _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants.(disponible à l'adresse suivante : http://www.eronomie.gouv. fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) - Formulaire DC2, Déclaration du can

didat individuel ou du membre du groupement.(disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv. fr/daj/formulaires-declaration-du-can-

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux ar-ticles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches :

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non Critéres d'attribution : Offre économiquement la plus avanta-geuse appréciée en fonction des critères énonces ci-dessous avec leur pondéra-

60% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique 40% Prix

Renseignements administratifs: Service Marchés Publics Tél: 04 74 81 72 17

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui Présentation des offres par catalogue

électronique : Interdite Remise des offres : 08/08/22 à 16h00 au

Envoi à la publication le : 11/07/22 Les dépôts de plis doivent être impéra-tivement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'achetour déposer un pli, allez sur http://agy soft.marches-publics.info/ 2293917

COMMUNE DE CIZE

Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 08 juillet 2022, M. le Maire de CIZE a procédé à la mise à jour des annexes du plan local d'urbanisme, en y ajoutant la délibération du 15 février 2018 ayant instauré le Droit de Préemption Urbain.

Cet arrêté est affiché en mairie pendant un mois à compter du 8 juillet 2022. Il est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et en pré-

Le Maire, Luc Desbols



ARRÊTÉ CONSTATANT L'ABSENCE DE MAITRE D'UN BIEN

Le Maire de la

Commune de Culoz Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux « Libertés et responsabilité locales », et notamment son article 147 ; Vu les articles L. 1123-1 et suivants du

Code général de la propriété des personnes publiques; VU l'article 713 du Code Civil qui pré cise : « Les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés » ;

VU l'état de recouvrement des taxes foncières pendant au moins 4 années consécutives transmis par la DGFIP le 05/07/2022 ;

Vu l'Avis favorable de la commission Communale des Impôts directs relatif au lancement de la procédure d'attribu-tion à la Commune du bien sis 50b Rue Henri Dunant, 01350 Culoz cadastrée AS 158 susceptible d'être présumé sans mettre en application des dispositions de l'article L.1123-1 alinéa 2 du Code Général de la Propriété des Personnes

Publiques; Considérant que le bien susmentionné n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières s'y rapportant n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans;

Considérant que cette situation fait présumer la vacance dudit bien :

ARRETE

Article 1 : Est désignée sans maître et susceptible de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la com-mune de Culoz, la parcelle bâtie cadastrée AS 158 sise 50b rue Henri Dunant 01350 Culoz dont les propriétaires sont inconnus et les contributions foncières y afférentes sont non acquittées ou nulles dopuis plus trois années.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié en caractères apparent dans un des journaux du département. Il sera en outre affiché à la porte de la Mairie. Le certificat d'affichage devra parvenir sans délais à la DDFIP de l'Ain située à

Bourg en Bresse. Article 3 : A compter de l'accompliss ment de la demière des mesures de publicité prévues à l'article 2, les proprié-taires disposent d'un délai de six mois pour se faire connaître. A défaut, les biens sont présumés sans maitre au titre de l'article 713 du Code Civil. Artide 4 : Dans un délai de deux mois

à compter de sa publication ou de sa notification, le présent arrêté peut faire l'abjet d'un recours gracieux devant le maire de Culaz ou d'un recours contentieux devant la Tribunal Administratif de Lyon.

Article 5 : Monsieur le Préfet de l'Ain, Madame la Sous-Préfète de Belley, le DDFiP de l'Ain et le Maire de Culoz sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Fait à Culoz, le 07/07/2022

Le Maire, Franck ANDRE-MASSE



COMMUNE DE CHATILLON SUR CHALARONNE

Arrêté modificatif de l'arrêté municipal engageant la modification du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal nº006-2021 du 05/01/2021. le Maire de Chatillon sur Chalaronne a décidé d'engager la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Par arrêté municipal n°2022-146 du 30/06/2022, le Maire de Chatillon sur Chalaronne a décidé de modifier l'arrèté engageant la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cet arrêté municipal est affiché en mairie pendant un mois à compter du 07/07/2022. Il est consultable en Mairie

La Voix. de l'

et en Préfecture.

IDRED

2293901

100 % LOCAL



BEAUPONT

AVIS DE MARCHÉ Nom complet de l'acheteur Commune de BEAUPONT N° SIRET: 210 100 293 00013 Ville: BEAUPONT Code Postal: 01270 Groupement de commandes : NON Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation et pour la remise des offres : Lien URL vers le profil acheteur : https://marchespublics.ain.fr/

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur : OUI Utilisation de moyens de communica tion non communément disponibles :

Nom du contact : Monsieur le Maire

Type de procédure : Procédure adaptée

Conditions de participation (aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles) : Voir dans le règlement de consultation

Technique d'achat : Sans objet Data et heure limites de remise des offres : 9 SEPTEMBRE 2022 à 12H00 Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite Réduction du nombre de candidats :

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale): OUI

L'acheteur exige la présence de variantes : NON Critère d'attribution : Se reporter au rè-

glement de consultation Identification du marché Intitulé du marché : Maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de la mai-

son des associations Code CPV Principal : 71200000-0 Type de marché : Services

Lleu principal d'execution du marché : Commune de BEAUPONT Durée du marché en mois : De la noti-fication du marché à la fin du délai de garantie de parfait achèvement appli-

cables aux marchés de travaux. La consultation comporte des tranches : NON

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché (si marché alloti, préciser pour chaque lot dans la description) : NON

Marché alloti : Non Informations complémentaires Visite obligatoire : NON

Renseignements complémentaires : Demande écrite en utilisant exclusivement l'onglet question du profil acheteur : https://marchespublics.ain.fr/

Oyonnax

AVIS DE PUBLICITE

MAIRIE OYONNAX M. Michel PERRAUD - Maire 126 RUE ANATOLE FRANCE BP 817 01100 OYONNAX

Tél : 04 74 77 00 06 - Fax : 04 74 77 18 60 Mèl : correspondre@aws-france.com Web: http://www.ovonnax.fr SIRET 21010283600017

L'avis implique l'établissement d'un Ac-cord-Cadre.

Durée : 48 mois Accord-cadre avec un seul opérateur. Objet : Marché de maîtrise d'œuvre et CSSI pour la mise aux normes incendie de bătiments communaux

Référence acheteur : 2207MOEINC Type de marché : Services Procédure : Procédure adaptée ouverte Technique d'achat : Accord-Cadre

Lieu d'exécution : Divers bătiments communaux d'Ovon-

01100 OYONNAX

Durée : 48 mois. Description : Montant HT maximum pour la durée totale du contrat :

30000.00 Euro(s) H.T. L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Le détail des missions confiées au titu-

laire figure au cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires

Classification CPV : Principale : 71335000 - Études tech-

niques Forme de la procédura : Prestation divi-sée en lots : non Conditions de participation Justifications à produire quant aux qua-lités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité profession-Liste et description succincte des condi-

Formulaire DC1, Lettre de candida-ture Habilitation du mandataire par ses co-traitants.(disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv. fr/daj/formulaires-declaration-du-can-

 Formulaire DC2, Déclaration du candi-dat individuel ou du membre du groupement.(disponible à l'adresse suivante http://www.economie.gouv.fr/daj/for-

mulaires-declaration-du-candidat) Marché réservé : NON La prestation n'est pas réservée à une profession particulière.

informations sur les membres du per-sonnel responsables de l'exécution du marché: NON

Réduction du nombre de candidats : La consultation comporte des tranches :

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avanta-geuse appréciée en fonction des critères

énoncés ci-dessous avec leur pondéra-60% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée Remise des offres : 08/08/22 à 16h00 au

plus tard. Envoi à la publication le : 06/07/22 Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accèder au DCE, poser des questions à l'ache-teur, déposer un pli, allez sur http://agysoft.marches-publics.info/

SOGEMEDIA

Nicolas BERNARD

Corinne GARAY

Président Jean-Pierre de Kerraoul, Directeur général

Tél. 04 74 23 80 77 - publicite@voixdelain.fr

Espace PHR, 72, rue d'Hauteville, 75010 Paris - Tél. 01 45 23 98 00

Papier 84 € - Numérique 59 €

LA VOIX DE L'AIN est un hebdomadaire édité par la SAS H.C.R. Siège social : 18 bis, rue Lalande - 01003 Bourg-en-Bresse - Tél. 04 74 23 80 50 www.lavoixdelain.fr - courriel: redaction@voixdelain.fr

Associé

Rédactrice en chef

PEFC

Publicité locale

Publicité nationale

Abonnement 1 an

n° 0922 C 79933 Commission paritaire ISSN : Éd. A - 2553-9477 / Éd. B - 2553-937 / Éd. C - 2554-0920 / Éd. D - 2554-0939 / Éd. E - 2742-3050 / Éd. F - 2780-3554



Impression édition Bresse : C.I.P.O. Saint-Lo
Origine du papier : France
Taux de fibres recyclées : 100% Ecolabel européen du foumisseur sur ce papier n° FIG7/001 - PTot 0,011 kg/t
Impression autres éditions : DIGITAPRINT - AVESME-SUR-HELPE
Origine du papier : France/Norvège - Certification papier produit à partir de fibres IPCGD - Ptot 0,022
(baus de Forêts Certifiées Gérèes Durablement)